

D 255 CHILI: LE COMITE DE COOPERATION POUR LA PAIX
DANS LA LIGNE DE MIRE DE LA REPRESSION

Le 3 octobre 1975, Mgr Helmut W. Frenz, allemand de nationalité, se voyait interdire son retour au Chili et retirer son visa permanent de séjour au Chili. Il est évêque de l'Eglise luthérienne du Chili et co-président du Comité de coopération pour la paix au Chili, organisme oecuménique créé le 6 octobre 1973 pour venir en aide aux victimes de la répression et du chômage. Cette mesure d'expulsion s'inscrit dans le cadre de la répression contre le Comité, qui s'est traduite récemment par l'arrestation de plusieurs collaborateurs du Comité.

Ce dernier s'était en particulier signalé par la publication d'un document confidentiel sur la répression; par suite d'indiscrétions, le texte en avait été publié au Mexique en mai 1974, ce qui avait provoqué de nombreux remous dans les milieux gouvernementaux et luthériens (cf documents DIAL D 171 et 173). Cela avait valu à Mgr Aristia, évêque catholique et autre co-président du Comité, d'être obligé de quitter Santiago pour devenir évêque de Copiapó.

En octobre 1974, Mgr Frenz recevait la médaille Nansen, attribuée par le Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. A la même époque, un schisme se produisait dans l'Eglise luthérienne, lequel était consommé en juin 1975: une minorité des 20.000 luthériens du Chili demeurait fidèle à Mgr Frenz.

La dernière déclaration publique du Comité datait de juillet, à l'occasion de la "disparition" de 119 prisonniers politiques (cf DIAL D 241).

Note DIAL

DECLARATION DU COMITE DE COOPERATION POUR LA PAIX AU CHILI
A PROPOS DE L'EXPULSION DE SON PRESIDENT

La Direction du Comité de coopération pour la paix au Chili a appris par la presse la surprenante mesure prise par le Ministère de l'intérieur et qui touche M. Helmut Frenz, évêque de l'Eglise évangélique luthérienne du Chili et co-président de ce Comité.

C'est une mesure extrême qui est douloureuse et étrange pour les membres directeurs du Comité, car, en la prenant, le Ministère de l'intérieur déclare que l'évêque Frenz se livre à des "activités anti-nationales portant gravement atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques".

Pour ceux qui connaissent la personne et le travail de l'évêque Frenz nous ne pouvons en aucun cas accepter une telle affirmation. Bien qu'étranger, il a travaillé sans relâche à la suppression des "obstacles objectifs qui empêchent la réconciliation entre chiliens". Il a passé son ministère parmi nous à défendre et soutenir ceux qui étaient dans le besoin, sans distinction de religion ou d'idéologie politique, parce que ce service fait fondamentalement partie de l'Évangile de Jésus-Christ. En effet, la Loi et les Prophètes se résument dans cette parole: "Tu aimeras ton prochain comme toi-même". Aucun évêque ou pasteur de l'Église ne peut se taire ou rester inactif, sans être infidèle à sa mission, quand il est témoin de la souffrance des hommes.

Son dévouement au service de ceux qui souffrent a été dûment reconnu quand, en octobre 1974, le Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés lui a attribué la médaille Fridjof Nansen par laquelle est reconnu l'effort de ceux qui oeuvrent en faveur des réfugiés dans le monde entier. A cette occasion, le Gouvernement suprême a également reconnu la valeur de l'oeuvre réalisée par l'évêque Frenz.

Par cette déclaration, nous demandons aux communautés chrétiennes représentées dans le Comité et à tous les hommes de bonne volonté de, conformément aux Ecritures, "rester unis dans les difficultés en cherchant à faire le bien sans défaillir".

Santiago, le 4 octobre 1975

Note du secrétaire du Comité

Le Ministère de l'intérieur a décidé d'interdire l'entrée dans le pays à l'évêque Helmut Frenz, co-président du Comité de coopération pour la paix au Chili. Le texte publié par le Ministère, que nous ne connaissons qu'à travers la presse, est le suivant: "Pour activités anti-nationales et atteinte grave à la sécurité publique, le Gouvernement suprême a décidé d'interdire l'entrée dans le pays à Helmut Frenz et de lui retirer le visa permanent de séjour délivré par ce Ministère".

La Direction du Comité a publié la déclaration que nous vous faisons parvenir. Il est extrêmement important que les communautés représentées dans le Comité et les personnes appréciant le travail réalisé par l'évêque Helmut Frenz, puissent avoir connaissance de ce texte. La presse l'a reproduit partiellement et le journal El Mercurio s'est refusé à le publier.

Avec mes salutations les meilleures.

Santiago, le 6 octobre 1975

P. Cristian Precht Bañados
secrétaire exécutif

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 - Etranger 150F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 Bd du Montparnasse, 75014 Paris

D 255-2/2

Commission paritaire de presse: n° 56249